

Les services secrets prêts pour la «cyberguerre»

> **Sécurité** Le Conseil fédéral veut augmenter les moyens qui pourront être mis à la disposition des espions

> Les contrôles seront pour leur part renforcés

Denis Masmajan BERNE

Écoutes téléphoniques, infiltration de réseaux informatiques, exploration radio, drones de surveillance: les services secrets suisses devraient être dotés des moyens qui leur permettront d'être au même niveau que leurs homologues étrangers. Le Conseil fédéral a approuvé mercredi un projet de loi qui révisé de fond en comble les bases juridiques du renseignement en Suisse pour les adapter à la nouvelle donne constituée par la fusion, à compter de 2010, des services de renseignement intérieur et extérieur.

Ueli Maurer le sait: obtenir l'aval du parlement ne sera pas une mince affaire. Une première tentative avait échoué en 2009

Il reste à obtenir l'aval du parlement. Ce ne sera pas une mince affaire, a concédé le ministre de la Défense, Ueli Maurer. Une première version avait été sèche-ment renvoyée au gouvernement, en 2009, laminée par l'opposition cumulée de la gauche et de l'UDC. Depuis l'affaire des fiches, à la fin des années 80, le renseignement reste l'objet d'interdits qui n'ont pas encore été complètement dépassés.

L'affaire Snowden – du nom de l'ancien collaborateur de la NSA américaine ayant révélé les écoutes à très large échelle pratiquées par son employeur – a mis à nu les techniques utilisées par les services les plus agressifs. Sans influencer directement le projet, elle a mis en évidence la nécessité d'un meilleur contrôle démocratique, a souligné le ministre de la Défense. Le projet présenté mercredi, a-t-il insisté, renforce la surveillance à la fois politique et juridique sur l'activité des services de renseignement.



Markus Seiler (à gauche), chef du SRC, et Ueli Maurer, patron de la Défense, présentent mercredi le nouveau projet de loi sur le renseignement. BERNE, 19 FÉVRIER 2014

Ainsi, un préavis du Tribunal administratif fédéral sera nécessaire avant que les mesures d'investigation les plus invasives puissent être ordonnées. Le con-

trôle politique du Conseil fédéral et de la délégation des commissions de gestion du parlement sera également plus étendu. Les services de renseignement

n'auront cependant pas besoin d'une autorisation pour engager un drone de surveillance dans l'espace public. En revanche, l'aval des juges sera indispensa-

ble pour ordonner des écoutes téléphoniques ou de conversations dans des lieux privés. Il en ira de même pour l'enregistrement des déplacements d'une

personne ou pour l'infiltration d'un réseau informatique. Au vu des risques politiques encourus, il faudra l'aval spécial du Conseil fédéral lui-même pour déclencher une «cyberattaque» en réplique à une opération dirigée de l'étranger contre des infrastructures informatiques sensibles en Suisse. Sur ce point, la version initiale qui avait été mise en consultation l'an dernier a été corrigée pour tenir compte de certaines craintes (LT du 05.12.2013).

Le Conseil fédéral pourra également autoriser les services de renseignement à écouter des systèmes de télécommunication se trouvant à l'étranger. Les communications enregistrées devront cependant être filtrées de manière à ne transmettre que des informations ciblées intéressant la sécurité de la Suisse ou ses intérêts essentiels.

En clair, il s'agit de permettre à la diplomatie de recourir à l'action des services secrets pour l'éclairer

Sur ce point, le Conseil fédéral propose d'étendre notablement le champ d'activité des services secrets. Alors qu'ils n'ont pour fonction, aujourd'hui, que de collecter des informations étroites liées à la sécurité intérieure et extérieure du pays, ils pourront à l'avenir recevoir du Conseil fédéral des missions allant jusqu'au soutien de la politique extérieure et la protection de la place industrielle, économique et financière. En clair, il s'agit de permettre à la diplomatie suisse de recourir à l'action des services secrets pour l'éclairer dans ses tâches.

Les nouvelles mesures proposées par le Conseil fédéral ne s'appliqueront cependant pas à la lutte contre l'extrémisme violent. Le gouvernement a fait le choix «politique», a expliqué le chef du Service de renseignement (SRC), Markus Seiler, d'exclure ce domaine jugé trop proche de l'extrémisme politique pour pouvoir faire l'objet de mesures de surveillance invasives sans prêter le flanc à la critique.

Il n'y aura aucun obstacle, en revanche, à l'utilisation de toute la panoplie des moyens prévus par le Conseil fédéral pour lutter contre le terrorisme, qui peut facilement devenir le prolongement de l'extrémisme violent. Celui-ci reste par ailleurs l'objet de la surveillance «classique» exercée jusqu'ici par le renseignement.

«Un système parallèle hors de tout contre-pouvoir»

> L'éclairage de Rainer Schweizer, professeur de droit

Auteur, au début des années 2000, d'un rapport accablant sur les relations des services de renseignement suisses avec le régime sud-africain au temps de l'apartheid, Rainer Schweizer, ancien professeur de droit constitutionnel et international de l'Université de Saint-Gall, se montre extrêmement critique envers le projet de nouvelle loi sur le renseignement.

Le Temps: N'est-il pas justifié de vouloir doter les services suisses des mêmes moyens que ceux qu'utilisent la plupart des pays?

Rainer Schweizer: D'abord, les services secrets sont surtout une arme des grandes nations, ou au moins des moyennes. Il faut arrêter de

penser qu'on a forcément besoin de pouvoirs secrets d'une telle taille. On peut douter, par exemple, qu'il faille renforcer nos services de renseignement pour pouvoir, comme le propose le projet, mieux défendre la place économique et financière.

– Mais les Etats-Unis espionnent tout le monde, on l'a vu avec l'affaire Snowden...

– Justement, ce n'est pas le moment pour la Suisse de s'engager dans la voie que propose le Conseil fédéral. J'attendrais au moins du gouvernement qu'il explique au préalable à l'opinion publique ce qu'il en est de la collaboration de nos services avec ceux des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, et pourquoi rien n'a été entrepris contre les activités déployées par les Etats-Unis à partir de leur mission à Genève. Probablement qu'un tiers de la population et des entreprises suisses sont espionnées au profit des Etats-Unis. Après la votation du 9 février, il n'est pas indifférent non plus de savoir

que le Parlement européen, dans la foulée de l'affaire Snowden, a été saisi de plusieurs projets qui vont dans le sens exactement opposé à celui que veut prendre le Conseil fédéral avec sa loi sur le renseignement. Enfin, il faudrait que la gouvernance des services de renseignement en Suisse soit optimale. Or c'est loin d'être le cas.

– Quels sont les points les plus critiques du projet, selon vous?

– On crée un système parallèle à celui de la procédure pénale ordinaire, mais hors de tout contre-pouvoir. Les services de renseignement pourront intervenir dans les mêmes domaines que la police criminelle – tels que la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme –, même avec des moyens et des procédures sans commune mesure, qui resteront interdits dans le cadre d'une procédure judiciaire. La loi allemande est beaucoup plus restrictive. Il ne faut pas élargir les domaines où les services de renseignement peuvent intervenir et n'engager des

moyens d'investigation secrets que de manière restrictive.

– Le projet prévoit un contrôle par le Tribunal administratif fédéral. N'est-ce pas un progrès?

– C'est un non-contrôle, qui est strictement secret. Le mécanisme imite celui auquel est soumise la NSA aux Etats-Unis: les opérations doivent être analysées par un juge, mais la procédure n'est jamais contradictoire, parce qu'il n'y a personne pour soutenir une contre-proposition. Résultat: le taux de rejet des demandes de la NSA avoisine les 0,15 %. Il faudrait créer une fonction d'agent des libertés qui puisse intervenir dans la procédure pour que celle-ci soit crédible.

– Ce rôle pourrait-il être attribué, en Suisse, au préposé fédéral à la protection des données et à la transparence?

– Non, il est surchargé et sa position est trop faible; il n'a qu'un pouvoir de recommandation, pas de décision. **Propos recueillis par D. M.**

La tuerie de Chevaline n'est pas encore élucidée

> Haute-Savoie Le suspect ressemble au portrait-robot et se livre au trafic d'armes. Mais son implication reste douteuse

La tuerie de Chevaline, qui a fait quatre morts le 5 septembre 2012, n'est pas élucidée, a annoncé mercredi Eric Maillaud, le procureur de la République d'Annecy, devant la presse. Au deuxième jour de la garde à vue d'un ancien policier municipal originaire de la région, le procureur a déclaré qu'«aucun lien n'avait pour le moment pu être établi entre les différentes victimes du drame et le suspect».

Celui-ci, âgé de 48 ans, sans antécédent judiciaire, a été interpellé mardi vers 10 heures alors qu'il quittait son domicile du village de Talloires, sur les rives du lac d'Annecy. Il était placé sous surveillance depuis la diffusion, le 4 novembre, d'un portrait-robot d'un homme roulant à moto vu par des gardes forestiers près du lieu du drame.

«Nous avons reçu une centaine d'appels après cette diffusion,

nous en avons vérifié une quarantaine, dont celle de la personne interrogée en ce moment à Chambéry», a indiqué Eric Maillaud. Les similitudes (petite moustache, fin bouc) faisaient d'ailleurs l'objet de moqueries au café où il avait ses habitudes, dans la commune voisine de Menthon-Saint-Bernard où il travaillait.

Les enquêteurs ont également établi que l'examen de son téléphone portable le situait dans la zone du quadruple meurtre au moment des faits. L'homme, marié, père de trois enfants, connaissait bien les lieux car sa belle-famille réside non loin de la Combe d'Ire, chemin où trois vacanciers britanniques, Saad al-Hilli, son épouse et sa belle-mère, ainsi que S., un cyclotouriste de la région, ont trouvé la mort, tous par balles, tandis que les deux petites filles du couple échappaient à la tuerie.

Autre fait troublant: les perqui-

sitions chez celui qui demeure présumé innocent ont permis aux enquêteurs de découvrir un véritable stock d'armes de la Seconde Guerre mondiale, des grenades et même un obus. «Soit il se livre à un trafic de collectionneur, soit il est impliqué dans un réseau de grand banditisme», en a conclu le procureur.

L'un de ses amis, chez qui ont été découverts aussi des munitions ainsi que des détonateurs, a tenté de fuir lors de l'arrivée de la gendarmerie. Il a également été placé en garde à vue. «L'extrême proximité des faits et de l'instant, la ressemblance physique et la passion pour les armes et la chasse ont conduit à cette garde à vue, seul moyen pour entendre cette personne qui se montre plutôt coopérative avec les enquêteurs», a résumé Eric Maillaud.

D'autre part, celui qui a exercé pendant vingt ans la fonction de

policier municipal et a été révoqué en juin 2013 pour des malversations présumées – il travaillait dernièrement pour une société de sécurité genevoise – est dépeint comme irascible, voire violent. Il s'en serait pris verbalement à plusieurs reprises à des touristes et aurait tenu, selon le procureur, des propos racistes.

Motifs de prudence

Le procureur a ensuite énoncé les faits qui appellent à la prudence. Un Luger (modèle de l'arme du crime) a bel et bien été retrouvé au domicile du suspect mais il s'agit d'un Luger allemand, alors que l'arme du tueur, d'un autre calibre, était un Luger suisse. Deux casques ont été saisis mais aucun n'est identique à celui, très caractéristique, qui figure sur le portrait-robot. L'homme possède un permis moto mais son deux-roues (un scooter de forte cylin-

dée) ne correspond pas à l'engin décrit par les témoins.

La garde à vue va se prolonger jusqu'à vendredi. En attendant, les perquisitions et fouilles se poursuivent au domicile du suspect et dans sa belle-famille. Celle-ci ainsi que des proches sont auditionnés par les enquêteurs. Des analyses d'ADN sont en cours.

«Tout demeure possible dans cette affaire, estime Eric Maillaud. Un commanditaire étranger faisant appel à un tueur local? Sans oublier la piste britannique qui demeure très étudiée.» Jusqu'à présent une seule personne avait été arrêtée, au Royaume-Uni. Il s'agit de Zaid al-Hilli, frère de Saad, interpellé le 24 juin 2013. Il était soupçonné «de complot pour commettre un meurtre» – un litige à propos de l'héritage du père opposait les deux frères. Il avait été remis en liberté provisoire et conditionnelle. **Christian Lecomte** ANNÉCY

Economies scolaires

> Fribourg Moins de nouveaux postes

Le Conseil d'Etat fribourgeois met en consultation une palette de mesures supplémentaires pour maîtriser ses finances. Il compte notamment renoncer à 40 créations d'emplois dans l'enseignement, par rapport à un besoin initialement estimé à quelque 110. Les mesures envisagées n'impliquent pas une réduction des postes dans l'enseignement, et ne devraient en principe pas entraîner de suppressions de postes existants. **ATS**

● Le Grand Conseil, qui révisé sa loi scolaire, compte obliger les élèves du canton à fréquenter l'école à visage découvert, soit sans burqa ou niqab. Mais il ne les contraindra pas à se présenter la tête nue – soit, notamment, sans foulard. **(ATS)**